



Ce document a été numérisé par le CRDP
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets
d'Examens de l'enseignement
professionnel

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE**Sous-épreuve : U42 Travaux de gestion et d'administration****CORRIGÉ**

Dossiers	Tâches	Documents	Annexes à compléter	Points	Points attribués au candidat
N°1	Bulletin de commande	Document 1 Document 2	Annexe 1	9	
N°2	Tableau préparatoire à la déclaration de TVA	Document 3	Annexe 2	11	
N°3	Principes comptables	Document 4	Annexe 3	10	
N°4	Déclaration unique d'embauche	Document 5	Annexe 4 Annexe 5	3 7	
Total				40	
Note sur 20					/20

Annexe 2 : Tableau préparatoire à la déclaration de TVA du mois de MAI

/11

(ne rien inscrire dans les cellules grisées)

	TTC	HT	TVA	TVA arrondie	
Prestations de services	6 168,00	5 157,19	1 010,81		1,5
Ventes de produits	199,90	167,14	32,76		1,5
TOTAL TVA COLLECTÉE			1 043,57	1 044,00	1
Achats de produits destinés au salon		452,80	88,75		1
Achats de produits destinés à la revente		130,50	25,58		1
Autres biens et services		936,60	183,57		1
Acquisitions d'immobilisations		654,50	128,28		1
TOTAL TVA DÉDUCTIBLE			426,18	426	1
CRÉDIT DE TVA DU MOIS PRÉCÉDENT			57,00	57	1
TVA à PAYER au titre du mois de mai ⁽¹⁾ OU CRÉDIT de TVA à reporter en juin ⁽¹⁾			560,39	561	1

⁽¹⁾ Rayez la mention inutile

/10

Annexe 3 : TABLEAU D'ANALYSE DES COMPTES

(A rendre avec votre copie)

	Numéro de compte	Actif (1)	Passif (1)	Charges (1)	Produits (1)
Achat du fonds de commerce	207000	X			
Dépôt sur le compte bancaire	512000	X			
Dettes auprès des fournisseurs	401000		X		
Achats de laques destinées à la revente	607000			X	
Facture EDF	606100			X	
Dépôt à la caisse	530000	X			
Ventes de prestations de services	707000				X
Intérêts sur l'emprunt auprès de la banque	661100			X	

8 pts

1 pt par ligne :

0.5 pour compte

0.5 pour la classification

0.5 pour la classification

(1) Cocher la bonne solution

Comment s'appelle l'addition des ventes de marchandises et des ventes de prestations de services ?

Le chiffre d'affaires 2 pts

Annexe 4 : Déclaration unique d'embauche (DUE)

/3 (- 0,5/erreur ou omission)



Déclaration Unique d'Embauche (sauf pour les salariés intérimaires)



Les informations sur fond bleu sont à produire OBLIGATOIREMENT AVANT L'EMBAUCHE sous peine de sanctions (art. L.320 et R.362-1 du code du travail)

1 ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR

N° SIRET: **35715965400013** Code APE (NAF): **9602**

NOM, prénoms ou DÉNOMINATION: M. Mme Mlle **HAULTIVE EYE**

Adresse de l'établissement: **42300 ROANNE** (Code postal) (Commune)

Adresse de correspondance (si différente de celle de l'établissement): **42300 ROANNE** (Code postal) (Commune)

Numéro de Téléphone: **0477671139** Numéro de Télécopie: **0477671175**

2 FUTUR SALARIÉ

Nom de naissance: M. Mme Mlle **GUINOT** (Nom marital: _____)

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil): **LAURENT** Sexe **M** (M ou F)

N° Sécurité Sociale (N° de carte d'immatriculation): **189034218711313** Date de naissance: **31 03 1989** (Jour Mois Année)

Nationalité: Française étrangère laquelle: _____

Lieu de naissance: **062 ROANNE** (Départ. Commune (pour Paris, Lyon et Marseille précisez l'arrondissement) Pays de naissance)

Adresse du salarié: **30 RUE DES ACACIAS** (Code postal) **42300 ROANNE** (Commune de résidence)

DATE PRÉVISIBLE D'EMBAUCHE: **14 06 2011** (Jour Mois Année) HEURE PRÉVISIBLE D'EMBAUCHE: **09 00** (Heure Minutes)

3 AUTRES ÉLÉMENTS SUR L'ENTREPRISE ET SUR L'EMPLOI

Service de santé au travail (la visite médicale d'embauche est obligatoire): **035 S.M.T.R. ROANNE** (Code) ou service de santé au travail de l'entreprise

nom et adresse: **10 ALLEE DE LA RESISTANCE**

Effectif de l'établissement avant l'embauche: **0002**

S'agit-il du premier salarié embauché dans votre établissement: Oui Non

Si oui, effectif de l'entreprise avant l'embauche: Activité principale exercée dans l'établissement: _____

Nature de l'emploi et qualification*: **613** Durée de la période d'essai (en jours): **30**

Situation du salarié avant l'embauche*:

Durée du travail (en heures): hebdomadaire **35** OU mensuelle OU annuelle

Contrat Nouvelles Embauches

Contrat à Durée Indéterminée ou Contrat à Durée Déterminée Si CDD, date de la fin de contrat:

4 SI LE SALARIÉ N'A PAS DE NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE (DEMANDE D'IMMATRICULATION)

S'agit-il d'un agent titulaire (employeur occupant du personnel doté d'un statut fonction publique): Oui Non

* Utilisez la codification figurant au verso

A **ROANNE** Le **03 06 2011** Signature _____

Modèle

On accepte les deux réponses

Base Nationale des Sujets de Préparation des Enseignements Professionnels

Annexe 5 : Questionnaire sur la déclaration unique d'embauche (DUE)

/7

1. En quoi la DUE est-elle une déclaration « unique » ?

1,5

La DUE permet d'effectuer en un document unique 7 formalités. Elle permet non seulement l'affiliation du salarié au régime général de la Sécurité Sociale, au régime d'assurance chômage mais aussi elle déclenche la convocation du salarié au service de santé au travail (visite médicale d'embauche).

2. À quel organisme doit-elle être envoyée ?

Cette déclaration doit être envoyée à l'URSSAF.

1

3. Par quels moyens l'entreprise peut-elle effectuer cette déclaration ?

Envoi par internet sur www.due.fr ou sur www.net-entreprises.fr

1

Envoi par minitel

Par courrier ou par télécopie.

4. Dans quels délais doit-elle être réalisée ?

1

La DUE doit être transmise avant toute embauche au plus tôt huit jours avant l'entrée du salarié dans l'entreprise.

5. Quels risques l'entreprise encoure-t-elle en cas de fraude ?

1

Selon l'article L 441.2 du Code Pénal, toute personne qui se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible d'une peine d'amende et/ou d'emprisonnement.

6. Citer deux types de contrats de travail qui peuvent être déclarés par la déclaration unique d'embauche, donner deux points permettant de les différencier.

Le contrat à durée déterminée et le contrat à durée indéterminée.

0.5

Éléments : accepter tout élément juridiquement exact.

7. Citer deux cas de recours au Contrat à Durée Déterminée.

Deux cas de recours (l'accroissement temporaire de l'activité ; les emplois à caractère saisonnier ou pour lesquels il est d'usage constant de ne pas recourir au contrat à durée indéterminé en raison de la nature de l'activité et du caractère temporaire de ces emplois ; le remplacement d'un salarié absent ou passé provisoirement à temps partiel.)

1

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN